

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 15 décembre 2023

<p>REPUBLIQUE FRANCAISE</p> <p>DEPARTEMENT du CANTAL</p> <p>Nombre de membres</p> <table border="1"><thead><tr><th>Afférents au Conseil municipal</th><th>En exercice</th><th>Qui ont pris part à la délibération</th></tr></thead><tbody><tr><td>23</td><td>23</td><td>21</td></tr></tbody></table> <p>Date de la convocation : 23 novembre 2023</p> <p>Date d'affichage : 23 novembre 2023</p> <p>Vote : Pour : 21</p> <p>Contre : 0</p> <p>Abstention : 0</p>	Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	23	23	21	<p>L'an deux mille vingt-trois le Quinze du Mois de Décembre</p> <p>A 18 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.</p> <p>Présents : Eric TUPHE, Christian PICHOT-DUCLOS, Gilles CHABRIER, Danielle ROLLAND, Pierrick ROCHE, Magali CRAUSER, Roland VIDAL, Laurent SAIGNIE, Christian GRAS, Jean BOUCHER, Véronique BOREL, Alain BARRES, Françoise ALRIQ, Pierre JUILLARD.</p> <p>Présents par procuration : Ghislaine FAYON-BOUCHARD donne pouvoir à Françoise ALRIQ, Flore COUTURE donne pouvoir à Véronique BOREL, Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME donne pouvoir à Gilles CHABRIER, Dimitri OCTAVIE donne pouvoir à Laurent SAIGNIE, Robert PISSAVY donne pouvoir à Eric TUPHE, Béatrice THOMAS donne pouvoir à Magali CRAUSER, Annie COUDERC donne pouvoir à Danielle ROLLAND</p> <p>Absent : Béatrice CHEVALLET, Félix ROCHE.</p> <p>Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE</p>
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération					
23	23	21					

OBJET : Tarifs location des salles communales

Monsieur le Maire propose d'approuver les nouveaux tarifs à compter du 18/12/2023 pour les salles communales.

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/12/2023 015-200071702-20231215-DE_2023_138-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

APPROUVE les tarifs suivants à compter du 18/12/2023

Associations de la commune de Murat toutes les salles journée	Gratuit
La Chevade journée - Muratais	80,00 €
La Chevade journée - Non résidant de la commune	150,00 €
Salle polyvalente journée - Muratais	40,00 €
Salle polyvalente journée - Non résidant de la commune	70,00 €
Salle polyvalente WE - Muratais	80,00 €
Salle polyvalente WE - Non résidant de la commune	120,00 €
Halle journée - Muratais	100,00 €
Halle journée - Non résidant de la commune	185,00 €
Dojo et salle de danse / heure	6,00 €
Tarif réduit dojo et salle de danse	3,00 €
Salle de cinéma	80,00 €
Gymnase journée	1 500.00 €

PRECISE que pour les salles polyvalentes, de la Chevade et de la Halle, à la signature de la convention de mise à disposition, une attestation d'assurance sera demandée ainsi que deux cautions, une de 500 € en cas de dégradation ou de nuisances au voisinage et une de 100 € pour le ménage.

PRECISE que pour tout utilisateur du cinéma, à la signature de la convention de mise à disposition, une attestation d'assurance sera demandée ainsi qu'une caution de 250 Euros plus une caution de 100 € pour le ménage.

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME



Le Maire,

Gilles CHABRIER

Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657). Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 19/12/2023 015-200071702-20231215-DE_2023_138-DE